

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'École l'Envolée Inc.	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 06 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire de l'École l'Envolée Inc.		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Constat lors de la visite de surveillance en fin de journée : • Le ratio éducateur/enfants est respecté au moment de la surveillance. • Les dossiers des enfants contiennent toute la documentation requise et sont complets. Un échantillon de 12 dossiers sur 24 a été vérifié. • Les consentements parentaux sont présents, signés et datés par un parent ou tuteur. 12 dossiers ont été vérifiés. • Les dossiers des employés incluent tous les vérifications et documents exigés. Durant la surveillance, j'ai observé l'arrivée des enfants de l'école. Ils se préparent pour la collation avec leur boîte à dîner, puis les enfants sont en jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 novembre 2025

Date

original signé par
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 novembre 2025

Date